



COMMISSION PARITAIRE DU 11 JANVIER 2023

Etaient présents pour FORCE OUVRIÈRE

- ◆ Nathalie BRIMBOEUF
- ◆ Christelle HERVO
- ◆ Patrick WATERS
- ◆ Charlotte CARACCIOLI

Étaient présentes pour les autres Organisations Syndicales

- ◆ C.F.D.T.
- ◆ C.G.T.
- ◆ CFE.CGC
- ◆ C.F.T.C.

Etaient présents pour la Croix-Rouge Française

- ◆ Madame Wouters Frédérique
- ◆ Monsieur Houllier Benjamin
- ◆ Madame Rakotomavo Anael
- ◆ Madame Chaboche Fabienne
- ◆ Monsieur Alexandre DESCHAUME

Ordre du jour :

- Rapide formation à l'outil NOTILUS permettant la saisie de vos notes de frais
- Proposition de calendrier social 2023 (thèmes de négociation collective pour l'année à venir)
- Introduction à la NAO rémunération 2023 (étant précisé que nous n'avons à ce jour aucune information sur la Conférence salariale 2023).

En préambule, Madame Charlotte BALLERO, directrice des ressources humaines, nous annonce son départ de la CRF fin février 2023. L'embauche de son remplaçant est en cours.

Il y aura pour la CRF 5 grands thèmes à aborder dans les CPN en 2023 : les NAO, les temps de travail, la GEPP, les mobilités et bilans annuel sur les accords diversité et télétravail.

FO rappelle ses attentes à savoir les 183€ pour tous, la révision des grilles de la convention collective CRF et une valorisation de l'ancienneté inexistante à la CRF aujourd'hui.

D'après la Croix Rouge les NAO vont reprendre des revendications faites par les OS en 2022, ce sont des mesures alternatives pour répondre :

- Sur les frais de déplacements, la CRF va mener une réflexion pour le remboursement des représentants des instances au moins au niveau de celui des bénévoles (hôtel 115€/restaurant 22€)
- Revaloriser l'indemnité kilométrique : le remboursement des indemnités kilométriques est de 0,1% de la valeur du point. Compte tenu du passage de la valeur du point à 4,614, il y aura une augmentation naturelle, qui ne pourra pas compenser le niveau d'inflation
- PERECO (Plan épargne retraite) : la CRF veut inciter les salariés ayant un compte épargne temps à le transférer vers la PERCO qu'il trouve plus avantageux tant pour le salarié que pour la CRF en terme d'allègement des cotisations
- Un accompagnement retraite, déjà dans l'accord diversité...
- Prise en charge de la mutuelle sur 1 mois par les réserves du fond social CRF Malakoff : notre régime étant excédentaire
- Rachat de J RTT (6 jours sans validation) :
- Projet de mise en place de réservation de berceaux dans un réseau de crèches CRF et autre (financé via le fond social CRF d'Harmonie mutuelle sous critère de ressource + CAF)
- Reprise d'ancienneté pour les nouveaux arrivants à 100% pour les métiers en tension (renouvellement) : problématique avec les salariés embauchés avec une reprise à 60% sur les mêmes métiers.

PROCHAINE CPN : 7 mars 2023